



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Présentation de la 16<sup>ème</sup> édition du rapport annuel sur la supervision bancaire Exercice 2019

**Casablanca, le 27 juillet 2020**

A l'instar des exercices précédents, la 16<sup>ème</sup> édition du rapport annuel sur la supervision bancaire relatif à l'exercice 2019 retrace les principales réalisations et actions menées en matière de réglementation bancaire, de surveillance micro-prudentielle et de protection de la clientèle des établissements de crédit. Elle porte également sur l'évolution de l'activité et de la rentabilité des établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que des risques qu'ils encourent.

Dans un contexte de décélération de la croissance économique, la hausse du crédit bancaire au secteur non financier s'est établie à 4,8%, reflétant une accélération des crédits aux entreprises à 5,6% et un ralentissement des prêts aux ménages à 3,6%. Les créances en souffrance ont progressé à 70 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 7,5% en hausse de 20 points de base. Pour sa part, la collecte des dépôts n'a progressé que de 2,9% sous l'effet d'une baisse des dépôts à terme concomitante à une hausse de la circulation fiduciaire.

En dépit de cet environnement, les banques ont consolidé leur assise financière à travers une appréciation de leurs résultats et un renforcement de leurs fonds propres. Elles ont pu dégager, sur base sociale, un résultat net bénéficiaire en hausse de 8%, tiré notamment par les activités de marché. Pour leur part, les onze banques ont réalisé globalement, sur base consolidée, un résultat net-part du groupe en progression de 2,7%, reflétant l'impact des performances baissières de certaines filiales en Afrique subsaharienne.

Au plan de la capitalisation, les fondamentaux des banques se sont de nouveau renforcés, dégageant, sur base sociale, un ratio de solvabilité de 15,6% et un ratio de fonds propres de base de 11,5%, au-dessus des minimas réglementaires de 12 et 9% respectivement.

Sur le plan de la régulation et de la surveillance, les actions menées auprès des établissements de crédit ont visé à conforter la résilience bancaire et à rehausser les pratiques bancaires en matière de gouvernance des risques, de pilotage du capital, de contrôle interne et de conformité, tout en suivant les plans correctifs mis en place par les acteurs pour se conformer aux exigences de la Banque Centrale.

Aussi, les banques ont été appelées à préparer la mise en œuvre de la réforme de la classification des créances. Sur le plan transfrontalier, la Banque continue d'œuvrer à élargir les mécanismes de coopération avec ses homologues étrangers en matière de contrôle bancaire à travers notamment la signature de deux nouvelles conventions avec les Banques Centrales d'Égypte et de l'Île Maurice.

Au plan de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et en application des recommandations de la mission d'évaluation du Maroc menée par le Groupe d'Action Financière Moyen Orient et Afrique du Nord, la Banque a renforcé le dispositif réglementaire encadrant le devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et intensifié la coordination avec l'Unité de Traitement du Renseignement Financier.

Dans le domaine de la finance verte, elle s'est mobilisée pour participer aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier et a joué, à la demande de ses pairs, un rôle de relai auprès de ses homologues en Afrique. Elle a, en parallèle, finalisé un projet de directive réglementaire fixant les orientations en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux.

En matière de protection de la clientèle des établissements de crédit, les actions menées en 2019 ont porté sur la redynamisation de l'activité du Centre Marocain de Médiation Bancaire, l'édiction d'une directive réglementaire portant sur la mobilité bancaire et la fixation de règles devant encadrer la délivrance des mainlevées sur les garanties.

S'agissant de l'industrie de la finance participative, la Banque a continué d'œuvrer avec les parties prenantes à favoriser le parachèvement de l'écosystème notamment au plan légal, fiscal et des instruments du marché des capitaux.

Cette année, les actions visant la promotion du financement de la TPME ont connu un nouvel élan suite au discours du 11 octobre 2019, dans lequel Sa Majesté le Roi a appelé le Gouvernement et Bank Al-Maghrib, en coordination avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, à œuvrer à la mise au point d'un programme spécial d'appui aux jeunes diplômés et de financement des projets d'auto-emploi.

En exécution des hautes orientations Royales, la Banque s'est pleinement engagée, aux côtés du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, dans l'élaboration de ce programme qui a donné lieu à la création d'un fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat et au lancement d'une offre de financement « Intelaka » destinée à soutenir la création d'entreprises.

Les efforts menés par la Banque Centrale et le marché auront permis au terme de 2019 de conforter davantage la résilience du secteur bancaire, ce qui lui a permis de faire face à la crise pandémique survenue au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ainsi qu'à ses impacts aux plans sanitaire, économique, social et financier.